



PRIORITES 2020 DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR

A l'occasion de sa réunion du 22 novembre 2019, l'assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur a adopté les axes de travail prioritaires suivants pour 2020.

1. Economie et marché du travail.

Apprentissage transfrontalier.

Ce dispositif porté par la Région Grand Est doit être poursuivi. Les réflexions engagées par différents pays européens sur ce type d'apprentissage, y encouragent – projet de support législatif spécifique à l'apprentissage transfrontalier, développement de la mobilité européenne et internationale des apprentis.

Satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée et faciliter la mise en adéquation des demandes et des offres d'emploi sur le marché transfrontalier.

Les services d'eures-t Rhin supérieur travaillant sur ces sujets, apportent déjà des solutions visant à faciliter les opportunités de travail à l'étranger. Les acteurs économiques du Rhin supérieur doivent, outre leur activité de conseil et d'information :

- poursuivre leur engagement en faveur de la mobilité transfrontalière,
- lutter en coordination avec les services territorialement compétents contre les obstacles rencontrés – langue, accessibilité...,
- renforcer la connaissance des besoins de qualification – échange de bonnes pratiques sur les mesures de qualification transfrontalières communes, identification des besoins en compétences des entreprises du pays voisin...

Emploi et statistiques.

Enrichissement du portail statistiques d'eures-t en données fines du marché du travail.

Rassemblement des données de synthèse pour l'analyse des marchés locaux du travail par zones géographique Nuts3 (Allemagne et Suisse) et zones d'emploi (France) : total de la population active au lieu de résidence, total de l'emploi au lieu de travail, nombre de chômeurs (au sens du BIT), nombre de frontaliers sortants et entrants, nombre de navetteurs sortants et entrants.

Etablissement d'une matrice des flux domicile-travail interzones au niveau intra-national et extranational.

Rassemblement des données pour l'analyse des flux de travailleurs domicile-travail entre les zones géographiques retenues (Nuts3 Allemagne et Suisse, zones d'emploi France), permettant de calculer, par zone, le nombre de frontaliers sortants et entrants, le nombre de navetteurs sortants et entrants, tels que demandés supra.

2. Transports.

Donner un nouvel élan au financement de projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière.

De nombreux projets visant à améliorer la mobilité transfrontalière se font jour dans l'espace du Rhin supérieur. Leur mise en œuvre représente souvent des montants très élevés. Les possibilités offertes par les mécanismes de financement européens constituent des opportunités à saisir et à développer.

Un inventaire des projets éligibles aux fonds européens dédiés au transport et à la mobilité (MIE, interreg...) et des enveloppes disponibles pour chacun des fonds existants pourrait être conduit, de sorte à proposer in fine une stratégie et le cas échéant une priorisation des dossiers au regard des leviers de financement disponibles.

Contribuer à la mise en œuvre des politiques visant à améliorer les déplacements transfrontaliers.

Les autorités organisatrices de la mobilité compétentes dans le domaine du transport ferroviaire transfrontalier ont engagé une démarche commune visant à améliorer la performance de la mobilité transfrontalière collective - renouvellement des matériels roulants, opérateurs de transport communs, amélioration du cadencement et des correspondances... D'autres chantiers restent à engager en matière d'horaires, de billettique, de politique tarifaire et d'information multimodale afin d'accroître l'attractivité du transport ferroviaire et par autocars pour les usagers et faciliter ainsi les déplacements transfrontaliers.

Un état des lieux circonstancié permettrait d'évaluer dans quelles mesures les actions envisagées permettent de satisfaire les enjeux de déplacement transfrontalier et d'examiner le cas échéant, les freins à lever ou les actions complémentaires à engager en mettant en exergue celles et/ou ceux qui nécessiteraient plus particulièrement des impulsions de la part des gouvernements.

La Loi d'Orientation sur les Mobilités, outre le fait de viser une couverture de l'ensemble du territoire par des Autorités Organisatrices de la Mobilité, devrait ouvrir la possibilité à des GECT de se voir déléguer la mise en œuvre de lignes de transport public transfrontalières.

Actualiser la connaissance des projets et s'assurer de leur comptabilité au regard des grands enjeux sociétaux.

L'adaptation au changement climatique, les stratégies « bas carbone », la transition énergétique et écologique, la lutte en faveur de la qualité de l'air, l'émergence de l'électromobilité et l'avènement des véhicules autonomes... sont des orientations politiques portées par les Etats qui affecteront de manière forte et durable les stratégies de mobilité.

A l'instar de la démarche mise en œuvre dans la Grande région, un état des lieux actualisé des projets, tant en terme d'infrastructures que de services visant à améliorer la mobilité dans l'espace du Rhin supérieur, autoriserait une vision précise sur les actions et les intentions portées par les maîtres d'ouvrage et permettrait d'identifier des priorités et de s'assurer de leur cohérence au regard des politiques publiques nationales. Notamment, la question de l'adéquation du déploiement des installations de recharge de véhicules électriques aux déplacements transfrontaliers dans l'espace du Rhin supérieur serait à approfondir.

3. Agriculture.

Les axes de travail en cours de développement au sein du groupe de travail « Agriculture » seront poursuivis.

Travaux transfrontaliers en faveur de la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires et de la sortie du glyphosate.

Réalisation d'une analyse comparative des plans et dispositifs mis en place dans chaque pays ou région partenaire pour :

- diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires les plus préoccupants pour la santé et l'environnement,
- protéger la population, en particulier les riverains, les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et leur famille ainsi que l'environnement,
- accompagner les agriculteurs dans la réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisées et la mise en œuvre de solutions alternatives, s'agissant en particulier du glyphosate.

Adaptation et résilience de l'agriculture face au changement climatique.

- Analyse comparative des politiques publiques et initiatives dans le Rhin supérieur pour l'adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques,
- étude de la vulnérabilité des exploitations agricoles du Rhin supérieur face aux variabilités climatiques : exposition, sensibilité, capacité d'adaptation,
- échanges sur les leviers identifiés pour initier et poursuivre l'adaptation au changement climatique de l'agriculture,
- organisation d'un événement de clôture (séminaire, conférence) présentant les travaux mis en lumière et développés pour adapter l'agriculture au changement climatique.

4. Environnement.

La prospérité de la plaine d'Alsace et de Bade est intimement liée avec le Rhin et sa nappe phréatique. Le développement du Rhin s'est cependant fait au prix de lourds travaux d'aménagements aux 19^e et 20^e siècles. Ceux-ci ont considérablement altéré les écosystèmes exceptionnels liés au fleuve et les multiples services écosystémiques associés.

Grâce à la prise de conscience de la valeur de ces écosystèmes rhénans, de nombreuses mesures de protection puis de restauration ont été mises en œuvre depuis 50 ans. Dans un contexte de crise environnementale majeure, il est souhaitable de franchir une nouvelle étape.

Les partenaires institutionnels français se sont réunis autour d'une convention "Plan Rhin vivant" qui porte l'ambition de :

- retrouver des processus de fonctionnement hydrologiques et écologiques plus équilibrés où cela est possible afin de reconquérir la biodiversité des écosystèmes liés au fleuve, sauvegarder les paysages rhénans, restaurer les multiples services écosystémiques associés et renforcer la résilience des milieux face au changement climatique et aux activités humaines,
- appuyer le rétablissement des continuités écologiques, notamment pour favoriser l'accomplissement complet du cycle de vie des espèces dépendants des milieux aquatiques,
- renouer le lien entre la population et le fleuve, en particulier par l'accueil et la sensibilisation du public,
- renforcer la coordination pour la gestion des aires rhénanes protégées,
- mobiliser les acteurs et usagers du Rhin, y compris à l'international.

La France souhaite partager cette initiative avec les partenaires de la Conférence du Rhin supérieur et échanger autour des possibles synergies avec les actions et programmes conduits en Allemagne et en Suisse, particulièrement sur la zone humide Ramsar transfrontalière «Rhin supérieur – Oberrhein». Cette démarche doit également être placée en regard de la résolution B3 adoptée à la 27^e CIG : « La commission intergouvernementale encourage une coopération accrue entre les zones Ramsar en France et en Allemagne (...) en ce qui concerne la conservation des zones naturelles. À cet égard, elle invite le groupe de travail environnement à se saisir de ce sujet et à soumettre des propositions sur les possibilités de renforcement de la coopération entre les systèmes français et allemand (...) »

5. Santé.

Les priorités proposées se fondent sur les axes de travail transfrontalier du projet régional de santé de l'Agence régionale de santé Grand Est et sur les accords-cadres et les conventions déjà conclus.

- Observation de la santé : observation des soins transfrontaliers de la tuberculose et favoriser l'émergence d'un groupe-projet autour des normes de l'observation de la santé (OCDE),
- prévention : initiation de l'organisation d'une manifestation sur le thème de la prévention contre le tabagisme, la dépendance au jeu ou la consommation de drogue,
- offre de soins : relance et coordination du comité de suivi de l'aide médicale urgente et permettre un accès rapide aux hôpitaux universitaires de Strasbourg pour les personnes victimes d'un AVC dans le nord-ouest de l'Ortenaukreis – sur le modèle de la convention MOSAR,
- mise en œuvre de l'accord-cadre franco-suisse - examen des possibilités de conventionnement avec les services cantonaux et fédéraux,
- mise en œuvre du projet « plan d'action tri-national pour une offre de santé transfrontalière » - TRISAN

II.

6. Education et formation.

Deux actions majeures déclinées comme suit sont retenues.

Mobilités transfrontalières.

- Proposer aux partenaires d'augmenter globalement le nombre des mobilités transfrontalières des élèves allemands, français et suisses du Rhin supérieur. L'objectif chiffré pourrait être de + 10 % par rapport au constat 2019,
- accroître le nombre d'écoles maternelles « Elysée 2020 » sur la base du volontariat des écoles,
- apporter un soutien spécifique aux secteurs géographiques répertoriés comme étant les moins mobiles – sur la base de l'enquête des partenariats scolaires actifs menée par le groupe de travail « Education et formation » en 2019,
- constituer une base de données franco-germano-suisse participative de sites dignes d'intérêt pédagogique (culturel, linguistique, patrimonial, naturel...) dans le cadre d'un projet scolaire transfrontalier permettant aux élèves des écoles primaires et des collèges de présenter un site qu'ils apprécient particulièrement et qu'ils aimeraient faire découvrir à leurs partenaires.

Insertion professionnelle.

- Augmenter les mobilités de découverte transfrontalière du monde professionnel, de participation à des forums dédiés à l'emploi et à des stages en entreprise dans le Rhin supérieur,
- avancement des projets de création de centres franco-allemands de formation professionnelle sur les deux sites en discussion : projet « post Fessenheim » et site Kehl-Strasbourg.

7. Culture.

Le fonds d'échange théâtral, créé en 1993, fait l'objet d'une refonte destinée à l'ouvrir plus largement à l'ensemble des domaines artistiques. 2020 constituera une année pilote avec la mise en place par le Forum culture d'un premier appel à projet et la consolidation du cadre financier entre les différents partenaires.

Le Forum culture vise à améliorer l'information à destination des acteurs culturels du Rhin supérieur pour la mise en place de partenariats ou projets transfrontaliers. Ce travail prendra la forme dans un premier temps de cartographies des acteurs culturels (via GeoRhena) et d'un inventaire des dispositifs mobilisables afin de dresser un état des lieux des ressources existantes.

8. Gouvernance de la coopération transfrontalière.

La signature du traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019, la mise en place de la collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, auront une influence sur le fonctionnement institutionnel de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur.

Les trois délégations de la Conférence du Rhin supérieur se prononcent donc en faveur d'une réflexion pour renouveler les structures de coopération frontalière dans le Rhin supérieur.